

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA DROME

RECUEIL SPECIAL N° 33 - AVRIL 2016

publié le 18/04/16

SOMMAIRE

PREFECTURE

- ARRETE n° 2016105-0011 chargeant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme	
d'assurer la suppléance du Préfet	3

26 - PREFECTURE

Préfecture
Direction des ressources humaines, des moyens
et des mutualisations
Bureau du courrier et de la politique
immobilière de l'Etat
courriel:
pref-bcpie@drome.gouv.fr

ARRETE n° 2016105-0011 chargeant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme d'assurer la suppléance du Préfet

Le Préfet de la Drôme, Chevalier de l'Ordre National du Mérite Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ; Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme ;

Vu le décret du 14 décembre 2015 nommant M. Frédéric LOISEAU, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Drôme;

Vu le décret du 29 septembre 2015 nommant M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme;

Considérant l'absence du département de M. Eric SPITZ, Préfet de la Drôme et de M. Frédéric LOISEAU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : M. Stéphane COSTAGLIOLI, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme, est chargé de la suppléance du Préfet de la Drôme le mercredi 20 avril 2016 de 10 h 30 à 16 h 30.

Article 2 : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Valence, le 18 avril 2016

Le Préfet, signé -Eric SPITZ